

## Agir pour la dignité – Rapport annuel 2015

Le comité de notre association s'est rencontré lors de cinq séances qui étaient consacrées surtout à l'organisation des finances et des demandes de dons, ainsi qu'à la recherche de locaux. Le comité a en plus soumis deux demandes au délégué aux victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance (« Aide à la restitution des fonds placés sur des carnets d'épargne » ; « Demande de mesures relative aux poursuites pour dettes des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance »).

L'engagement pour et les contacts avec les victimes par Clément Wieilly étaient de nouveau nombreux cette année, il y a eu des témoignages de et des rencontres avec environ 300 personnes. En plus, Clément Wieilly a eu l'occasion de raconter son histoire et de sensibiliser des élèves et des étudiant-e-s lors de quatre conférences aux collèges et haute-écoles.

L'association a été représentée à la table ronde du délégué aux victimes (mentionné ci-dessus) par Clément Wieilly. La présidente Ursula Schneider Schüttel a participé à cette table ronde en tant que conseillère nationale et représentante d'un groupe interparlementaire. Elle était en plus en contact direct avec le délégué pour clarifier des questions spécifiques de victimes, membres de notre association. A mentionner encore la participation de Clément et d'Ursula à une émission à la radio « La ligne du cœur ».

Lors de l'assemblée générale de l'année passée, six personnes ont annoncé leur intérêt à devenir représentant régional d'agir pour la dignité. Ces six représentants ont soutenu les victimes dans l'élaboration de leurs demandes d'aide immédiate (le délai s'écoulait le 30 juin 2015), ceci avec succès dans plusieurs cas.

Nous avons également pris contact avec des parlementaires, mais une rencontre n'a pas pu être organisée pour 2015.

Enfin, l'association a pris position sur le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative sur la réparation (Loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981). L'affaire sera traitée en plenum du Conseil national durant la session spéciale de fin avril 2016.

*Ursula Schneider Schüttel / Assemblée générale du 21.4.2016*